

des précisions opportunes

(en réponse à Jon Gonzalez)

Le "témoignage" de Jon Gonzalez (voir Enbata n°1137) me pousse à préparer cette note. Il y a quelques erreurs et la lettre peut

s'interpréter incorrectement. C'est un honneur que d'être cité avec "les grands bascologues comme Gavel, Lacombe, Lafitte, Mitxelena et Txillardegui", dont "la présence à Euskaltzaindia sera profitable à toute note Euskal-Herria" (J. Gonzalez fait allusion à la nomination imminente de Beñat Oiharzabal qu'il salue comme un acte de justice, opinion qui est aussi la mienne. Zorionak Beñat !). Or Gavel n'a jamais été euskaltzain, c'est-à-dire l'un des 24 académiciens avec droit de vote. Il a été correspondant (1919) et membre d'honneur (1933). (En passant, Koldo Mitxelena n'a jamais été "président" d'Euskaltzaindia).

Quant à Lacombe, il a été nommé correspondant en 1919 (poste qu'il a rejeté) et euskaltzain en 1920. Lafitte et Mitxelena, tous les deux décédés, ont été nommés en 1953.

En ce qui me concerne, je suis membre correspondant depuis 1957 (depuis 33 ans) mais je n'ai jamais été nommé euskaltzain. Présenté par des amis académiciens à trois reprises, j'ai toujours été candidat perdant. Ceci, sauf erreur, ne s'est jamais produit tout au long de l'histoire d'Euskaltzaindia, raison pour laquelle j'ai

déjà annoncé, et je répète aujourd'hui, que je n'ai plus l'intention de poser à nouveau ma candidature. J'ai vu, en effet, que parmi les 23 académiciens actuels (Beñat sera le 24ème) :

- seulement quatre étaient euskaltzain en 1957 : Kruttwig (1947), Villasante (1952), Erkiaga (1953) et Barandiaran (1953) ;
- tous les autres (c'est-à-dire 19) ont été nommés depuis 1957 ;
- sept ont été nommés lors de la réorganisation de l'académie après les années dures du franquisme : quatre en 1963 (Iratzeder, Haritschelhar, Irigoien et Satrustegi) et trois en 1964 (Labaien, San Martin et Zabala). Je ne compte pas les abbés Gorostiaga (1963), Larzabal (1963) et Iraizoz (1968), décédés depuis ;

- et les douze restants ont été nommés ces dernières années : Altuna, Arana-Martija, Charritton, Davant, Knörr, Larre, Lekuona, Ondarra, Peillen, Salaburu, Sarasola et Zabaleta. Je ne cite pas Hiriart-Urruty qui sera remplacé par Oiharzabal.

Il n'y a aucun autre membre correspondant plus ancien que moi. Caro Baroja, qui était correspondant depuis 1953, est devenu par la suite membre d'honneur.

En félicitant à nouveau Beñat, mila esker denet.

■ Amnesty International dans son rapport annuel met l'accent sur les minorités : «des milliers de personnes ont été emprisonnées et tuées en 1989 par des Etats qui tentaient de réprimer ou de maîtriser les tensions ethniques et nationalistes à l'intérieur de leurs frontières. (...) Des entités non gouvernementales commettent de graves violations des droits de l'homme dans de nombreux pays ». Certes Amnesty International se refuse à prendre position sur les questions d'indépendance nationale, d'autonomie régionale ou culturelle mais dénonce qu' «au nom de la sécurité nationale, des gouvernements commettent de graves violations des droits de l'homme pour réprimer les demandes d'autonomie de territoires ou de préservation de cultures».

Après de telles déclarations préliminaires, la vacuité des chapitres consacrés à la France et à l'Espagne surprennent quelque peu. Curieusement Amnesty International commence par nous parler non pas de la violence ou de l'arbitraire du gouvernement —ce qui, nous semble-t-il, est la vocation première d'une organisation humanitaire—, mais de celle de la minorité en lutte, en l'espèce la violence d'ETA. Et d'ajouter, dès les premières lignes que des personnes «affirment avoir été maltraitées pendant leur garde à vue». Le lecteur peut toujours supposer que cela n'est pas prouvé. Autre passage assez curieux : «depuis mai 1988, la durée maximum de détention au secret autorisée par le législateur est de cinq jours. En 1989, la plupart des suspects ont été libérés avant ce terme». Donc tout va pour le mieux en Espagne...

Certes, Amnesty International relève «le grand nombre d'enquêtes judiciaires* ouvertes ces dernières années à la suite des plaintes pour tortures et mauvais traitements qui n'ont toujours pas abouti» ainsi que les «passages à tabac et traces de blessures dues à des mauvais traitements» dont ont été victimes les membres du commando Araba d'ETA. Le cas d'un prisonnier de droit commun décédé pendant sa détention préventive est également évoqué et enfin celui d'un militant abertzale galicien incarcéré puis libéré pour «outrage à la nation espagnole pour injure au drapeau».

Enfin, Amnesty International exprime son inquiétude pour les «mauvais traitements systématiques dont seraient victimes les détenus de la prison d'Alcala-Meco». L'association demande à ce sujet au ministère de l'Intérieur une «enquête exhaustive et impartiale sur ces allégations».

Amnesty International reste silencieuse sur plusieurs faits : les vagues d'agressions para-policières contre les jeunes abertzale en mars notamment (on se souvient encore de cette jeune basque au visage tatoué du sigle GAL) ; pas un mot sur l'assassinat du député Josu Muguruza ; rien sur la dispersion massive des prisonniers basques y compris jusqu'aux îles Canaries ; silence sur l'obligation par le député Angel Alcalde d'entrer dans la clandestinité après sa sortie de prison, ... Oublis pour le moins surprenants.

L'essentiel du chapitre sur la France est consacré aux centaines d'objecteurs de conscience témoins de Jéhovah qui purgent leur peine et dont certains sont maltraités. Sont dénoncés les mauvais traitements subis par les prisonniers de droit commun de la centrale de Clairvaux. Pas une ligne sur les prisonniers politiques basques, ni sur l'isolement carcéral dont fut victime Filipe Bidart en 1989.

* 201 guardias civiles et policiers espagnols accusés de tortures, selon Eusko Alkartasuna.

amnesty

RAPPORT 1990



HARPIDEDUNERI

■ Enbata berantegi heltzen bazautzu edo baterez, berehala deit gaitzatu. Tel. 59.25.68.03 - 3 Cordeliers karrira 64100 Baiona. Milesker.